



Fiche de poste « formatrice/formateur académique en éducation prioritaire »

Description du profil

La formatrice ou le formateur académique en éducation prioritaire (FA-EP) est recruté parmi les personnels titulaires du second degré qui ont une connaissance de l'éducation prioritaire ou qui souhaite s'y intéresser. Elle ou Il travaille en réseau avec les autres FA-EP sous l'autorité du correspondant académique pour l'éducation prioritaire et de la directrice de l'EAFC. Il bénéficie d'une décharge partielle d'enseignement (entre 3h et 9h hebdomadaire) pour assurer ses missions.

La détention d'une certification est une plus-value sans constituer un préalable. Si elle ou il n'est pas certifié, la formatrice ou le formateur s'engage à suivre une formation de formateur de niveau socle au cours de sa première année de mission. Cette formation est hybride, se déroule sur une journée en présentiel et deux séances à distance.

Ses missions :

- prendre connaissance des réseaux dont il est référent, de leurs spécificités, de leurs équipes pédagogiques ;
- s'inscrire dans un réseau de relations avec les autres FA-EP, les pilotes du réseau, le coordonnateur, les conseillers pédagogiques de la circonscription ;

afin de :

- faire émerger des demandes et des besoins de formation ;
- être en mesure de construire avec d'autres des réponses aux attentes et de proposer des formations ; en direction des personnels, essentiellement du 2nd degré ;
- impulser et/ou accompagner le travail collectif des réseaux dont il sera référent ;
- contribuer à diffuser les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire.

Compétences attendues

- loyauté et sens du service public ;
- disponibilité pour un travail avec des adultes : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération ;
- capacité à identifier les besoins d'accompagnement et à déterminer des réponses adaptées ;
- connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire ;
- connaissance des orientations pédagogiques et éducatives de l'éducation prioritaire ;
- ouverture à la perspective de participer à des formations de formateurs au niveau académique ou national.

Conditions d'exercice

- la formatrice ou le formateur académique éducation prioritaire sera amené à travailler avec les autres FA-EP et avec de nombreux autres professionnels de la formation ;
- l'exercice professionnel sera réalisé principalement dans les réseaux prioritaires de l'académie ;
- les frais de déplacements pour se rendre de la résidence administrative aux différents lieux d'intervention seront pris en charge.

Candidature

Les candidatures seront envoyées **avant le 20 mai 2026** à Mme Cécile BETERMIN (DEAFC cecile.betermin@ac-nantes.fr) et à M. Christophe CAPDEVIELLE et Mme Annie ZENTILIN (correspondance académique pour l'éducation prioritaire ; christophe.capdevielle@ac-nantes.fr et Annie.Zentilin@ac-nantes.fr) ; elles comporteront un curriculum vitae, une lettre de motivation et le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière.

Des entretiens seront organisés à distance le 29 mai 2026. Les candidats recevront un ordre de mission précisant l'horaire et indiquant le lien de connexion.